



ACCORD HANDICAP



Des
parcours
pour tous
des horizons
sans limites !

Négociations en cours !

La CFDT s'engage pour un accord plus inclusif et des avancées concrètes pour les salariés. Voici nos principales revendications auprès de la Direction.

AILES

A Ailes
I Inclusion
L Lever les obstacles
E Equité
S Sensibilisation

01

DONNER DES AILES AUX PARCOURS PROFESSIONNELS !



- Rendre les offres de mobilité interne plus inclusives, pour faciliter les recherches et permettre aux salariés de solliciter le service handicap rapidement pour étude des possibilités d'aménagement du poste.
- Garantir les mêmes opportunités d'évolution aux salariés en temps partiel thérapeutique.
- Mesurer l'application concrète des formations et sensibilisations des managers grâce à des échanges réguliers entre les salariés concernés et leur référent handicap.

02



FACILITER LES VOYAGES DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Permettre aux enfants de salariés présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 % et bénéficiant des droits GP applicables, à voyager avec un accompagnant / partenaire préalablement désigné, sans obligation de présence du parent salarié ouvrant droit.

03

DISPOSER DE PLACES DE PARKING PMR DANS LES TERMINAUX PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Mettre à disposition des places de stationnement dans les parkings des terminaux, afin de faciliter les déplacements des salariés à mobilité réduite.

04

REVALORISER LES AIDES FINANCIÈRES À HAUTEUR DE L'INFLATION

L'enveloppe budgétaire prévue pour le prochain accord restant inchangée, nous demandons une revalorisation des aides financières au moins équivalente à l'inflation.

Montants actuellement en vigueur :

- Adaptation du véhicule : 1 500 €
- Aide au déménagement : 1 500 €
- Obtention du permis de conduire : 1 000 €

05

SIGNALER RAPIDEMENT LES OBSTACLES

Mettre en place un dispositif de signalement simple et rapide, accessible par QR code, permettant à toute personne en situation de handicap ou à tout autre salarié, de signaler une difficulté d'accès.

06

GARANTIR UNE COMMUNICATION ACCESSIBLE À TOUS

Permettre à chaque salarié en situation de handicap d'accéder pleinement aux informations et aux échanges professionnels, notamment grâce à des solutions de communication adaptées.

07

ACCORDER 5 JOURS DE CONGÉS EXCEPTIONNELS AUX SALARIÉS AIDANTS

Pour accompagner un enfant, un conjoint ou un parent en situation de handicap ou en perte d'autonomie, notamment pour les rendez-vous médicaux, les démarches administratives et les besoins d'accompagnement.

"Les mesures appropriées prises en faveur des personnes handicapées pour favoriser l'égalité de traitement ne constituent pas une discrimination."

L1133-4 / L 5213-6

L'inclusion, c'est l'affaire de tous !

Ta voix compte ! Une remarque,
une idée ou une difficulté ?
Exprime-toi et contribue à faire
évoluer l'accord !



**CFDT - Ensemble, faisons
avancer l'inclusion !**

Des engagements concrets pour
améliorer le quotidien et les perspectives
professionnelles des salariés.